

Présidence

Lundi 21 mai 2018

COMMUNIQUÉ COMMUN du gouvernement, de la SAS Pôle Hospitalier Privé et de la SAS Ile Nou Magnin

Point d'étape de la mission Évin

À la demande de Monsieur le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de Monsieur le Président de la « SAS Pôle Hospitalier Privé », et de Monsieur le Président de la « SAS Ile Nou Magnin », Maître Claude Evin, ancien ministre, avocat au barreau de Paris, a réalisé au cours de la semaine du 14 au 19 mai une mission de médiation.

Elle a eu pour but de rapprocher les points de vue différents concernant les mesures à prendre afin de permettre à la clinique Ile Nou Magnin d'ouvrir courant septembre, et d'assurer la durabilité des conditions d'exploitation de cette clinique.

Au cours de cette mission, il est apparu clairement que toutes les parties concernées étaient disposées à faire les avancées nécessaires pour permettre l'ouverture de cette clinique dans de bonnes conditions et pour en assurer la viabilité à moyen et long terme.

À cette fin, des solutions ont été recherchées pour diminuer les charges du loyer qui pèseront sur la clinique lorsqu'elle rejoindra ses nouveaux locaux, ces charges étant plus importantes que celles auxquelles elle est aujourd'hui exposée. Des expertises techniques doivent maintenant être conduites, notamment avec les banques qui ont assuré une grande partie de financement de cet investissement, en lien avec la SAS PHP, qui sera le propriétaire du bâtiment dans lequel s'installera la clinique.

La Clinique a confirmé le travail déjà commencé pour organiser ce déménagement dans les meilleures conditions possible. Face à des coûts qui seront naturellement plus élevés dans ces nouveaux locaux, la clinique a pris des engagements tendant à maîtriser ses dépenses par des efforts d'efficience dans son organisation.

Le gouvernement, soucieux de garantir la survie du Régime universel d'assurance maladie et maternité (RUAMM) qui assure le financement de l'activité de soins, a confirmé son soutien financier à la clinique compte tenu du service qu'elle rend pour l'offre des soins dans le Territoire.

Tout en ayant le souci de maîtriser les dépenses sociales, le Gouvernement a été très désireux d'apporter à la population de nouveaux services à l'occasion de l'ouverture de cet établissement. C'est ainsi qu'à partir de 2019 et au cours de l'année 2020, seront mises en place progressivement de nouvelles activités de soins de suite et de réadaptation et de rééducation fonctionnelle. Un service d'accueil des urgences sera aussi progressivement mis en service.

Les modalités de mise en œuvre de l'ensemble de ces conclusions vont encore nécessiter des

travaux d'expertise et des dialogues de gestion entre la clinique et le gouvernement.

Les parties se sont engagées à signer un protocole d'accord sur les bases définies, au plus tard le 6 juin prochain.

* *
*